


# ANNEXE AUX COMPTES

Conformément à l'article 959c CO	2021	2020
<b>1. Principes comptables appliqués, lorsqu'ils ne sont pas prescrits par la loi</b>		
Les comptes annuels sont établis conformément au nouveau droit comptable en Suisse (CO). Ils sont établis selon le principe de la continuité d'exploitation.		
<b>2. Raison de commerce, forme juridique et siège de l'entreprise</b>		
Ligue pulmonaire jurassienne, association avec siège à Delémont, selon statuts du 26 juin 2007		
<b>3. Déclaration de la moyenne annuelle des emplois à plein temps</b>		
La société atteste que le nombre des emplois à plein temps n'est pas supérieur 50 personnes		
<b>4. Dettes envers les institutions de prévoyance</b>	aucune	aucune
<b>5. Montant total des sûretés constituées en faveur de tiers</b>		
Constitutions de gages		
- Cédule hypothécaire liée à l'immeuble	2'500'000	2'500'000
<b>6. Actifs engagés en garante des dettes et actifs grévés d'une réserve de propriété</b>		
Actifs en garantie : immeuble valeur comptable	2'844'800	2'844'800

Glovelier, le 17 mars 2022

  
Le comité